



MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE
COMTÉ ABITIBI
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, M. Alain Therrien, dir. général et greffier.-trésorier de la Municipalité de Barraute :

QU'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE SERA TENUE LE MERCREDI 19 JANVIER 2022 À 19 H, À LA SALLE MUNICIPALE DE LA MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE SITUÉE AU 481, 8^E AVENUE.

AU COURS de cette séance, le conseil adoptera le BUDGET et le PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS de la Municipalité de Barraute pour l'année 2022.

Les délibérations porteront exclusivement sur le Budget Municipal 2022, le plan triennal d'investissement et le règlement de taxation 2022.

Donné à Barraute, P.Québec, ce vingt-neuvième jour du mois de décembre deux mille vingt-et-un.

Alain Therrien
Directeur général | Greffier-trésorier